

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-46

CONTRACTUALISATION N° 3 ENTRE LA COMMUNE D'ESCATALENS ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de d'Escatalens sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **556 564 €H.T.** et composé conformément au tableau ci-après :

Nature des opérations	Dépenses éligibles H.T.	Taux	Subventions
<u>Bâtiments communaux</u>			
1 - Réfection de la toiture d'un bâtiment communal 1° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
2 - Réfection de la toiture d'un bâtiment communal 2° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
3 - Réfection des façades d'un bâtiment communal 1° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
4 - Réfection des façades d'un bâtiment communal 2° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
5 - Aménagement du secrétariat et des archives 1° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
6 - Aménagement du secrétariat et des archives 2° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
7 - Création du bureau du maire et de l' accueil 1° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
8 - Création du bureau du maire et de l' accueil 2° tranche	15 450 €	18%	2 781 €
9 - Aménagement du bureau des adjoints et des annexes 1° tranche	15 500 €	18%	2 790 €

10 - Aménagement du bureau des adjoints et des annexes 2° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
11 - Création des locaux techniques 1° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
12 - Création des locaux techniques 2° tranche	7 718 €	18%	1 389 €
13 - Aménagement de sanitaires publics à la mairie	12 035 €	18%	2 166 €
14 - Réparation de la toiture des ateliers	15 500 €	18%	2 790 €
15 - Installation d'un ascenseur à la mairie 1°tranche	17 500 €	18%	3 150 €
16 - Installation d'un ascenseur à la mairie 2°tranche	15 500 €	18%	2 790 €
17 - Création de la salle du Conseil 1°tranche	19 000 €	18%	3 420 €
18 - Création de la salle du Conseil 2°tranche	19 000 €	18%	3 420 €
19 - Création d'une salle des associations 1°tranche	19 000 €	18%	3 420 €
20 - Création d'une salle des associations 2°tranche	13 670 €	18%	2 460 €
21 - Aménagement d'une salle des mariages 1° tranche	19 000 €	18%	3 420 €
22 - Aménagement d'une salle des mariages 2°tranche	18 835 €	18%	3 390 €
23 - Création d'une salle de réunions (RDC) 1°tranche	19 000 €	18%	3 420 €
24 - Création d'une salle de réunions (RDC) 2°tranche	11 855 €	18%	2 133 €
25 - Aménagement d'une salle de réunions à l'étage 1°tranche	19 000 €	18%	3 420 €
26 - Aménagement d'une salle de réunions à l'étage 2°tranche	4 301 €	18%	774 €
<u>Urbanisme et environnement</u>			
27 - Aménagement d'un parking	19 000 €	18%	3 420 €
28 - Traitement des accès à la place	19 000 €	18%	3 420 €
29 - Création de trottoirs aux abords de la mairie	19 000 €	18%	3 420 €
30 - Création d'un réseau pluvial	19 000 €	18%	3 420 €
31 - Structuration des espaces publics place de la mairie	19 000 €	18 %	3 420 €
<u>Bâtiments scolaires</u>			
32 - Réfection de la toiture de l'école 1°tranche	15 250 €	50%	7 625 €
33 - Réfection de la toiture de l'école 2°tranche	3 355 €	50%	1 677 €
SUBVENTION GLOBALISEE			98 645 €

(1) Les taux et plafonds applicables résultent de la mise en oeuvre des politiques considérées

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	556 564 €
Dépense subventionnable H.T.	514 969 €
Subvention globalisée	98 645 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	17,70 %

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **32 881 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;
- la seconde de **32 882 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;
- le solde de **32 882 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement n° 3 à conclure avec la commune d'Escatalens ;
- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 1 à 16	204 14 37	74	42 966 €
N° 17 à 26	204 14 36	74	29 277 €
N° 27 à 31	204 14 34	74	17 100 €
N° 32 et 33	204 145	21	9 302 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-46

**CONTRACTUALISATION N° 3 ENTRE LA COMMUNE
D'ESCATALENS ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement pour la réalisation d'un programme estimé à 556 564 €HT à conclure avec la commune d'Escatalens ;
- Accorde à la commune d'Escatalens une subvention globalisée de 98 645 € payable en trois annuités (la première de 32 881 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 32 882 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 32 882 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépenses éligibles H.T.	Taux	Subventions
<u>Bâtiments communaux</u>			
1 - Réfection de la toiture d'un bâtiment communal 1ère tranche	15 500 €	18%	2 790 €
2 - Réfection de la toiture d'un bâtiment communal 2ème tranche	15 500 €	18%	2 790 €
3 - Réfection des façades d'un bâtiment communal 1ère tranche	15 500 €	18%	2 790 €
4 - Réfection des façades d'un bâtiment communal 2ème tranche	15 500 €	18%	2 790 €
5 - Aménagement du secrétariat et des archives 1ère tranche	15 500 €	18%	2 790 €
6 - Aménagement du secrétariat et des archives 2ème tranche	15 500 €	18%	2 790 €
7 - Création du bureau du maire et de l' accueil 1° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
8 - Création du bureau du maire et de l' accueil 2° tranche	15 450 €	18%	2 781 €
9 - Aménagement du bureau des adjoints et des annexes 1° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
10 - Aménagement du bureau des adjoints et des annexes 2° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
11 - Création des locaux techniques 1° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
12 - Création des locaux techniques 2° tranche	7 718 €	18%	1 389 €
13 - Aménagement de sanitaires publics à la mairie	12 035 €	18%	2 166 €
14 - Réparation de la toiture des ateliers	15 500 €	18%	2 790 €
15 - Installation d'un ascenseur à la mairie 1° tranche	17 500 €	18%	3 150 €
16 - Installation d'un ascenseur à la mairie 2° tranche	15 500 €	18%	2 790 €
17 - Création de la salle du Conseil 1° tranche	19 000 €	18%	3 420 €
18 - Création de la salle du Conseil 2° tranche	19 000 €	18%	3 420 €
19 - Création d'une salle des associations 1° tranche	19 000 €	18%	3 420 €
20 - Création d'une salle des associations 2° tranche	13 670 €	18%	2 460 €
21 - Aménagement d'une salle des mariages 1° tranche	19 000 €	18%	3 420 €
22 - Aménagement d'une salle des mariages 2° tranche	18 835 €	18%	3 390 €
23 - Création d'une salle de réunions (RDC) 1° tranche	19 000 €	18%	3 420 €
24 - Création d'une salle de réunions (RDC) 2° tranche	11 855 €	18%	2 133 €
25 - Aménagement d'une salle de réunions à l'étage 1° tranche	19 000 €	18%	3 420 €
26 - Aménagement d'une salle de réunions à l'étage 2° tranche	4 301 €	18%	774 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles H.T.	Taux	Subventions
<u>Urbanisme et environnement</u>			
27 - Aménagement d'un parking	19 000 €	18%	3 420 €
28 - Traitement des accès à la place	19 000 €	18%	3 420 €
29 - Création de trottoirs aux abords de la mairie	19 000 €	18%	3 420 €
30 - Création d'un réseau pluvial	19 000 €	18%	3 420 €
31 – Structuration des espaces publics place de la mairie	19 000 €	18 %	3 420 €
<u>Bâtiments scolaires</u>			
32 - Réfection de la toiture de l'école 1 ^o tranche	15 250 €	50%	7 625 €
33 - Réfection de la toiture de l'école 2 ^o tranche	3 355 €	50%	1 677 €
SUBVENTION GLOBALISEE			98 645 €

(1) Les taux et plafonds applicables résultent de la mise en oeuvre des politiques considérées

- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat au nom et pour le compte du département ;
- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 1 à 16	204 14 37	74	42 966 €
N° 17 à 26	204 14 36	74	29 277 €
N° 27 à 31	204 14 34	74	17 100 €
N° 32 et 33	204 145	21	9 302 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,